

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE  
**COPPONEX**



Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 24/10/2018, approuvant le P.L.U. de Copponex,

Monsieur Le Maire,  
Julian MARTINEZ

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3
Mise au point	MISE A JOUR DU BATI		
<p>territoires —demain</p> <p>CONCEPTION B.E. - DESSIN J.M. CANEL G. COCHETRE - EXPERT</p>		<p>FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés</p> <p>MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016</p>	

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Uhc: Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhh: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1: Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- UE: Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEr: Secteur à vocation spécifique d'équipement de gestion du domaine autoroutier

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

- ALHf6: Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- Uhc2: Secteur urbanisé à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

**ZONE AGRICOLE**

- A: Zone Agricole

**ZONE NATURELLE**

- N: Zone naturelle protégée
- Ne: Secteur équipé à caractère naturel dominant

**EMPLACEMENTS RESERVES**


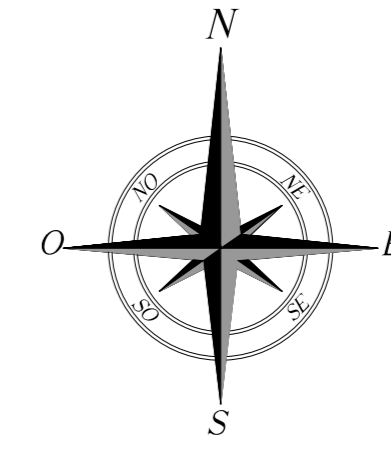
- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

**AUTRES**

- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de mixité sociale
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées: STECAL 1: gestion d'une activité de restauration existante. STECAL 2: gestion et mise aux normes sanitaires de la cabane des chasseurs.
- Périmètre de servitude de gel de l'urbanisation
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**A titre indicatif:**

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)



**EMPLACEMENTS RESERVES**

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Rétablissement du Chemin rural de Chozal	945 m <sup>2</sup>	Commune
2	Sécurisation du carrefour CD 27/Chemin des Tannes à Follon	40 m <sup>2</sup>	Commune
3	Sécurisation du Chemin Jules Vuy à Malbuisson	1 565 m <sup>2</sup>	Commune
4	Sécurisation de la RD 27 à l'amont du Chef-lieu, d'une plateforme de 10 m	714 m <sup>2</sup>	Conseil départemental
5	Centre village de Copponex	106 m <sup>2</sup>	Commune
6	Sécurisation du carrefour CD 227/Chemin Fleuret au centre village de Copponex	81 m <sup>2</sup>	Commune
7	Création d'une antenne de voirie en vue du bouclage du centre ville de Copponex	718 m <sup>2</sup>	Commune
8	Emprise pour passage de canalisation d'eaux pluviales	438 m <sup>2</sup>	Commune
9	Sécurisation du Chemin du Pont Romain au Chef-lieu	480 m <sup>2</sup>	Commune
10	Création d'une desserte piétonne du groupe scolaire	1 473 m <sup>2</sup>	Commune
11	Création d'une voie de desserte piétonne du secteur "Les grands Prés"	858 m <sup>2</sup>	Commune
12	Bassin de rétention	1 510 m <sup>2</sup>	CCPC
13	Sécurisation du carrefour Prés Barrat/Prés Rossey	47 m <sup>2</sup>	Commune
14	Gestion des eaux pluviales	413 m <sup>2</sup>	Commune